

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2022-125**

L'an deux mille vingt deux, le 27 octobre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Muriel DESMOULIN, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Roland POURCHET, M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Pierre MILLET-LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Roland POURCHET est suppléé par Muriel DESMOULIN
Pierre ROUX donne pouvoir à Céline BOYARD
Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
Monique PLAZZI donne pouvoir à Patrick DARY
Annie ARNAUD donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
Alain BLONDY donne pouvoir à Laurent GORYL

SECRETAIRE : Céline BOYARD

OBJET :

Concession de Service
Public relative à
l'exploitation du complexe
Villasport

Rapporteur : P. DARY

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport soumis à l'approbation du Conseil Communautaire,

Vu les pièces jointes en annexe au présent rapport ;

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** le choix de la société ADL-Espace Récréa comme concessionnaire de service public pour l'exploitation du complexe VILLASPORT ;

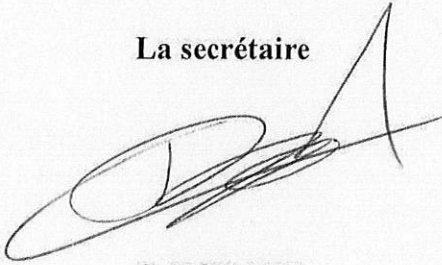
- **approuve** le projet de contrat et ses annexes à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix et la société ADL-Espace Récréa ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **autorise** Monsieur le Président à signer le contrat et à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires l'exécution de la présente délibération.

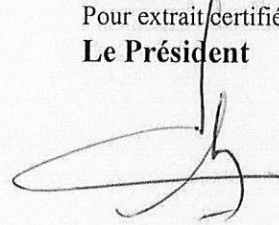
La secrétaire



C. BOYARD

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20221027-DC2022120301-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.